



CARTE PROFESSIONNELLE Numéro CPI 1401 2016 000 015 070
Délivrée le 2 décembre 2019 par la CCI de CAEN.

HONORAIRES

Tarifs en vigueur

Ces taux s'étendent TVA comprise au taux de 20%.

1. Honoraires de négociation : (taux applicable sur le prix de vente)

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Jusqu'à 80 000€	9%
De 80 001 € à 100 000 €	8%
De 100 001 à 200 001 €	7%
De 200 001 € à 350 000 €.....	6%
De 350 001 € à 500 000 €.....	5,5%
Au delà de 500 001€.....	5%

(Avec un forfait minimum de 4500€ TTC)

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste ceux du mandat principal.

2. Honoraires de Location : (A usage d'habitation)

A la charge du LOCATAIRE

85% TTC du montant du loyer hors charges pour chaque partie. Dans la limite des plafonds définis par décret

- Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail.....8€ TTC du m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux.....3€ TTC du m²

A la charge du PROPRIETAIRE

85% TTC du loyer hors charges

3. Honoraires de Location : (locaux à usage professionnel)

20% HT + TVA 20 % du loyer annuel Soit 24 % TTC

4. Honoraires de Gestion :

6% Hors TVA du loyer hors charges, 7.2 % TTC

5. Avenant au bail :

Forfait 50% pour le propriétaire et 50% pour le locataire200€ TTC